

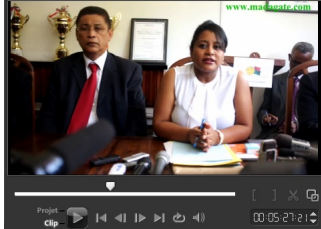


La ministre Onitiana Realy, à son arrivée à la HCC à Ambohidahy

Article 41 de la Constitution de la IVème République de Madagascar :

« La loi détermine le montant, les conditions et les modalités d'attribution des indemnités allouées aux personnalités appelées à exercer un mandat public, à accomplir des fonctions ou à effectuer des missions au sein des Institutions prévues par la présente Constitution.

Préalablement à l'accomplissement de fonctions ou de missions et l'exercice d'un mandat, toutes les personnalités visées au précédent alinéa déposent auprès de la Haute cour Constitutionnelle une déclaration de patrimoine ».



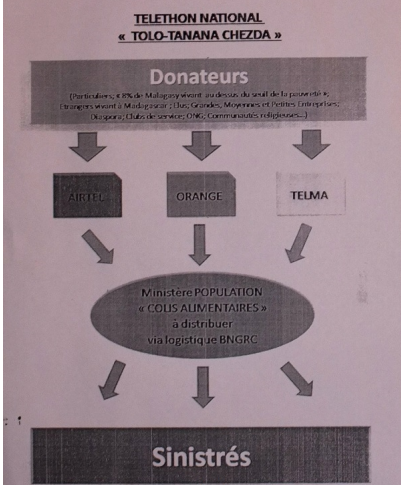
Sur le site de la Haute Cour Constitutionnelle, une page d'accueil a été créée

Les détails ont été publiés en quatre pages en ligne sur le site de la Haute Cour Constitutionnelle, c'est



le passage de la tête d'opérateur à la

le Premier ministre Ravelonarivo qui a déclaré officiellement [Madaga](#)



la République de Madagascar, le 26 janvier 2015, à la



Après l'appel à la solidarité nationale lancé par le BNGRC le 19 Janvier dernier, nombre de donateurs ont répondu à l'appel. En parallèle, les actions d'assistance et de distribution de dons (vivres et non vivres) sont effectuées dans toutes les zones touchées par les intempéries de ces derniers jours.

Vous pouvez télécharger l'intégralité du rapport de situation de ce 26 janvier 2015 à 16h.



de la République de Madagascar, le 26 janvier 2015, à la